



**NORD-
PAS-DE-CALAIS**

Déclaration CSA de proximité du 13 juin 2023

Madame la Rectrice, Mesdames et messieurs les membres du CSA
Académique,

Avant d'en venir à l'ordre du jour, nous souhaiterions évoquer le suicide de la jeune collégienne Lindsay à Vendin-le Vieil. Il n'est pas question ici de commenter ce drame et encore moins comme l'ont fait, pour certains médias et réseaux sociaux, de façon désastreuse et lourde de conséquences pour la communauté éducative et le climat social. Nous saluons le soutien que vous avez apporté à l'ensemble des personnels confrontés à ce drame et, pour certain.e.s d'entre eux, insultés ou parfois gravement menacés sur les réseaux sociaux et/ou aux alentours de l'établissement. Le problème de fond est celui de la formation des personnels à la connaissance et à la prévention des phénomènes de harcèlement. Ceci ne s'improvise pas et être de bonne volonté ne suffit pas à un accompagnement de qualité des jeunes (qui le subissent et de leurs familles). Le gouvernement a annoncé l'extension du programme Phare. Sur ce point, nous voulons rappeler une précédente intervention intersyndicale pour réclamer que le déploiement de cet outil soit accompagné de la nécessaire formation de tous les personnels et dans toute l'académie. Sans cela, nous en resterons (comme c'est trop souvent le cas) à une communication ministérielle sans réels effets sur les pratiques. Quant à la gestion de ces dossiers très complexes, elle devrait d'abord être entre les mains de professionnels de santé : les psychologues de l'EN, infirmières, médecins de l'EN qui malheureusement ne sont pas assez nombreux. Au niveau local, il faut en effet que les équipes puissent avoir des temps d'échange pluri professionnels. Or ni la question de la présence de ces équipes, ni celle du temps dont nous avons tant besoin, temps de formation, mais aussi d'organisation concrète de la prise en charge du harcèlement dans les écoles et établissement, temps de réflexion et d'échanges n'ont été abordées par le ministre...

Nous avons choisi d'évoquer 3 sujets de ce CSA au contenu riche: le Pacte et sa mise en place, la revalorisation des personnels contractuels non enseignants et l'évolution de la carte comptable académique.

Le Sgen-CFDT s'est catégoriquement opposé à la partie PACTE de la revalorisation des enseignant.e.s. Ce système de revalorisation par des primes pour celles et ceux qui accepteraient des missions supplémentaires n'est pas ce que nous souhaitons. Il va produire auprès des personnels qui veulent juste être rémunérés correctement, encore plus de fatigue et d'épuisement, provoquant sans doute plus de besoins de remplacement. Les personnels de direction, qui devront en plus gérer ce pacte, sont vent debout contre ce futur système ! Une réelle revalorisation passe par une reconnaissance financière, pour tous les personnels, des missions déjà exercées. Mais ce Pacte va être mis en place à la rentrée et ses conditions d'application vont être discutées lors de ce CSA. Le rôle du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais est désormais de veiller à ce que sa mise en place nuise le moins possible aux conditions de travail des personnels et crée le moins d'inégalités possibles entre eux. Nous demandons donc:

- une attention pour éviter que les formations continues des PE dans le cadre des 108h ne soient pas organisées le mercredi après-midi de façon à ce que les volontaires puissent aller faire des heures au collège.
- de la transparence dans la répartition des enveloppes dans les circonscriptions et les écoles et en connaître les critères de répartition.
- qu'un protocole de remplacement soit rédigé dans chaque EPLE.

Ouvrir le dossier de la rémunération des agents non titulaires hors enseignants est très positif et les documents prouvent une vraie politique académique, qui va plus loin dans la revalorisation que dans d'autres académies. Nous approuvons le fait que soit intégrée une partie indemnitaire, mais qu'elle soit accompagnée d'une revalorisation indiciaire.

Quelques remarques et questions sur ce point :

- Les règles de révision des rémunérations au bout de 3 ans n'apparaissent pas.
- Nous aimerions savoir comment va être gérée la cedeisation, certains

métiers devant pouvoir être cedeisés de suite.

- Nous souhaiterions enfin avoir quelques informations sur les types de contrats, s'il reste par exemple des contrats de 10 mois.

Nous remercions enfin les services pour la qualité du dialogue social et des documents fournis au sujet de redistribution des agences comptables dans l'académie. Nous saluons tout particulièrement la méthode, à savoir la volonté d'échelonner cette redistribution dans le temps, dans un court et un plus long terme, de façon à se donner le temps de la réflexion et de l'accompagnement des personnels. C'est une méthode à retenir selon nous. Au sujet des choix de redéploiement de la carte comptable opérés pour la rentrée prochaine, le Sgen CFDT NPC se félicite que la proposition alternative proposée ait été retenue.

Nous continuerons, à ce sujet comme à d'autres, à être force de proposition.

Merci pour votre attention.